

3

ACTUALITÉ

Mobilisations
à l'ordre du jour

12

VIE SYNDICALE

Juin 2016 :
Congrès FGR-FP

14

CULTURE/LOISIRS

Naples dans
les années 50

Roman

15

TÉMOIGNAGE

Camille Senon,
militante syndicale

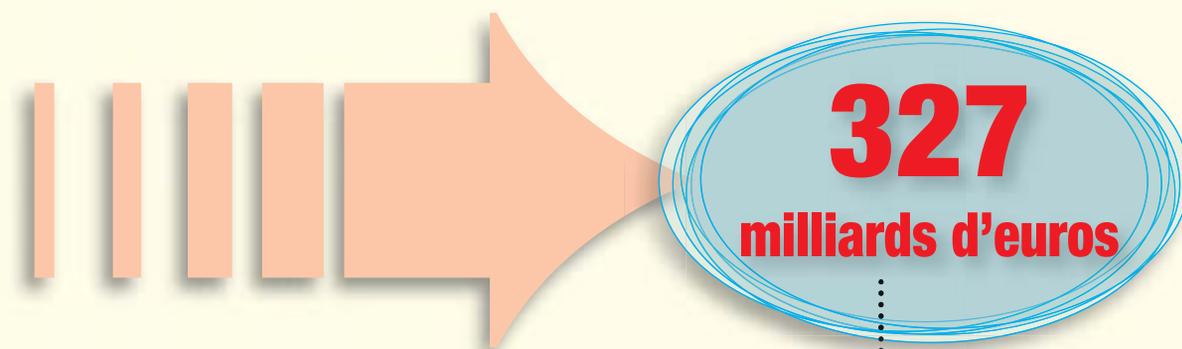
pour

RETRAITES

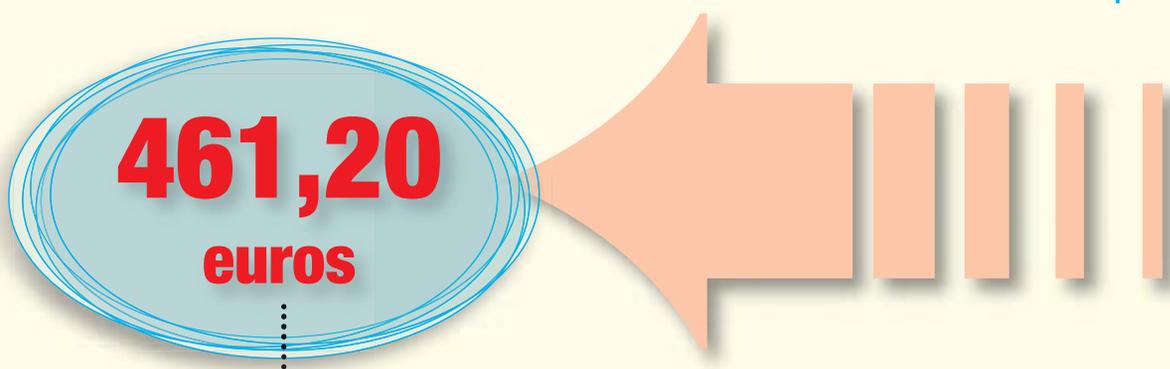
DOSSIER

Grandeur et misère de l'Éducation populaire

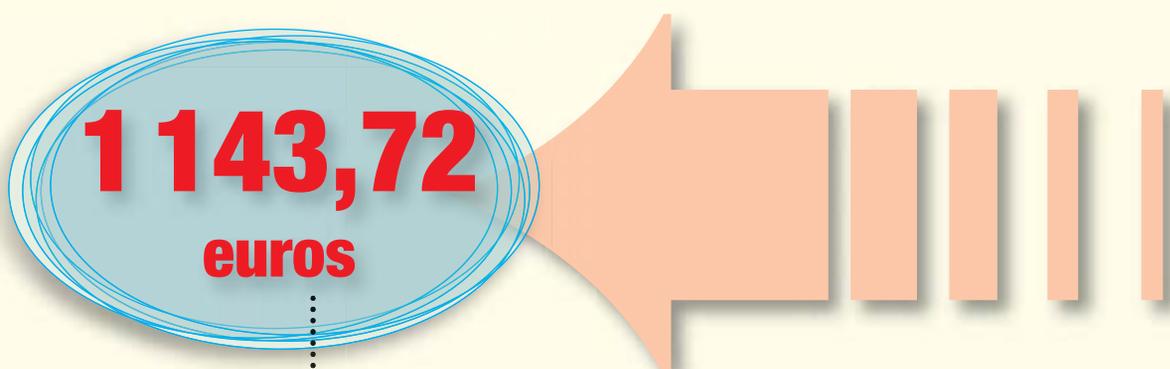




► C'est le montant 2016, selon le mensuel Capital, des 100 plus grosses fortunes françaises. Par rapport à l'année précédente, l'augmentation n'est « *que de 2,7 % (...)* cette hausse représente la coquette somme de 8,6 milliards d'euros ».*
 Gérard Mulliez (Auchan, Decathlon...) avec 40 Mds, Liliane Bettencourt (l'Oréal) avec 31 Mds et Bernard Arnaud avec 30 Mds (LVMH) participent à eux seuls pour près d'un tiers à cette cagnotte.
 *www.capital.fr



► C'est le montant du **RSA*** pour une personne seule sans aide au logement soit **524,16 euros** avec l'aide au logement, chiffre le plus communément communiqué. Pour un couple les montants sont respectivement de **660,22 euros** et **786,24 euros**. Des sommes, variables en fonction de la situation de famille (enfants à charge), viennent compléter cette allocation. Selon les données de la CAF (31/12/2015) **2,53 millions de foyers** bénéficient du RSA.
 *www.drees.social-sante.gouv.fr



► C'est le montant net actuel du SMIC mensuel pour un temps plein : 11 % des effectifs du privé soit **1,7 million de salariés*** sont dans ce cas. C'est sans compter les **5,5 millions de salariés** du secteur public comme du privé qui ont un emploi à temps partiel et sont la plupart du temps rémunérés en dessous du SMIC mensuel : 30 % des femmes salariées n'occupent pas un temps plein et 8 % des hommes.
 *www.insee.fr

LES ENJEUX DE LA RENTRÉE

Septembre : les mobilisations à l'ordre du jour



Il faut être très nombreux dans la rue le 29 septembre.

Les attentats de juillet ont montré, une fois de plus, la nécessité de défendre les valeurs que nous portons, de lutter contre le racisme et la haine, de nous interroger sur une fracture sociale de plus en plus béante, de discuter.

On ne traitera pas les problèmes en esquivant la question sociale et le développement des inégalités. La mission du syndicalisme est de mener ces combats. Cet été, l'horreur et la barbarie ont à nouveau frappé notre pays, à Nice et à St-Étienne du Rouvray, suscitant émotion, profonde tristesse et colère. Les dérives sécuritaires, le prolongement de l'état d'urgence, qui entament les principes de la démocratie, ont montré leurs limites.

Une société fragilisée

Les attentats ont plongé le pays dans une véritable angoisse. Ils ont conduit à des réactions inquiétantes : la droite et l'extrême droite ont dépassé toute décence, alimentant la haine de l'Islam et des musulmans, remettant en cause les principes fondamentaux de l'État de droit. Un débat s'engage sur le « vivre ensemble », la réaffirmation des principes de laïcité. Les débats, tant en France qu'à l'étranger, montrent que des ruptures profondes commencent à apparaître. Il sera incontournable d'analyser les causes de cette situation : comment on en est arrivé là en termes de politiques publiques ou internationales. Certes, chômage, pauvreté, racisme, ne suffisent pas à expliquer les massacres, mais le climat de violence sociale, dont le coup de force pour imposer la loi travail est un exemple, est très préoccupant, dans une situation d'avancées de la précarité et de baisse des revenus pour les salariés et les retraités. La tentation est grande pour le gouvernement et le patronat d'utiliser ce contexte pour occulter la question sociale :

chômage, salaires, droit des salariés, protection sociale au second plan...

Imposer la question sociale

La lutte contre les attentats et la lutte pour le droit du travail, les services publics, la protection sociale, les salaires et les pensions, ne s'opposent pas, bien au contraire. Se battre pour des revendications spécifiques participe aux combats intergénérationnels, comme l'ont montré les revendications contre la loi travail.

Les retraités ne sont pas des privilégiés, les inégalités s'accroissent chez eux comme chez les actifs. Sept millions d'entre eux vivent avec un revenu en dessous du seuil de pauvreté. Beaucoup ne peuvent se soigner convenablement et la loi d'adaptation de la société au vieillissement, déjà très insuffisante, s'applique très lentement. Les inégalités de revenus entre hommes et femmes perdurent à l'âge de la retraite. Et la situation s'aggrave : il est question de ne pas revaloriser les pensions au 1^{er} octobre 2016, au prétexte d'une inflation quasi nulle. Nulle négociation n'est prévue à ce sujet. Depuis le décrochage des pensions par rapport aux salaires, le gouvernement décide seul de la revalorisation. Après le décalage de la date de revalorisation des pensions sous Sarkozy de janvier à avril, puis au 1^{er} octobre avec la loi de 2014, il faut remonter au 1^{er} avril 2013 pour retrouver une véritable revalorisation (passons sous silence celle de 0,1 % de 2015 !). Le décrochage entre salaires et pensions ne cesse de s'accroître. Mesures fiscales régressives, poids de la fiscalité indirecte, poids des assurances complémentaires, des dépenses

contraintes, accès difficile aux services publics, diminution des complémentaires AGIRC/ARCO... les dégradations se multiplient. Alors que le COR estime que les retraités redistribuent à leur famille 5 % de leurs revenus, soit 20 milliards d'euros par an au total.

Revendiquer

Pour toutes ces raisons, l'intersyndicale des 9 appelle les retraités à se mobiliser durant le mois de septembre en participant à :

► des **distributions de tracts** pendant les deux dernières semaines de septembre ;

► et une **journée d'action unitaire le 29 septembre dans les départements et à Paris** :

- **contre** le gel des pensions ;
- **pour** l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités et une pension au moins égale au SMIC pour une carrière complète ;
- **pour** le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier de chaque année ;
- **pour** le retour de l'indexation des pensions sur les salaires ;
- **pour** le rétablissement de la demi-part fiscale et l'exonération fiscale des majorations familiales ;
- **pour** la défense des pensions de réversion et leur déplafonnement dans le régime général ;
- **pour** le développement et le renforcement des services publics de qualité indispensables au mieux vivre individuel et collectif (santé, transport, culture, sécurité, etc.). Les retraités sont des citoyens qui doivent participer aux choix qui les concernent. La retraite doit permettre à tous les retraités d'avoir un revenu assuré pour mener à bien les projets et activités qu'ils ont choisis. ❖

Marylène Cahouet, Joël Chenet

INDEXATION DES PENSIONS

Une décision politique

Augmentation des pensions : octobre 2015, + 0,1 % ; octobre 2016, entre 0 et 0,2 % ! Mesures dérisoires qui accentuent la paupérisation des retraités du public comme du privé alors que plus d'un million de pensionnés et retraités (1 078 000 exactement) vivent déjà sous le seuil de pauvreté.

Le gouvernement actuel est bien sûr responsable du gel des pensions entre 2013 et 2015 ; mais la quasi absence de revalorisation des pensions, rendue particulièrement visible avec la faible inflation, est la conséquence d'une orientation prise depuis 1993 pour réduire les dépenses de retraites. Avant 1993 pour le privé et 2003 pour le public, l'évolution des retraites était directement liée à l'évolution des rémunérations des actifs. Cela se résumait dans les formules de « salaire différé ou continué ». Ce choix permettait aux retraités de bénéficier de la progression de la richesse nationale.

Des mesures prises de longue date

Depuis 1993, malgré les luttes importantes, les mesures prises visent un seul objectif : garantir l'équilibre financier des systèmes de retraites. Cela passe par le seul biais de la baisse des pensions : en baissant le salaire de référence pour calculer la pension⁽¹⁾ et en indexant la revalorisation des pensions sur l'indice des prix et non sur l'évolution du salaire annuel moyen. Dans les faits le taux de remplacement s'est déjà fortement dégradé⁽²⁾.

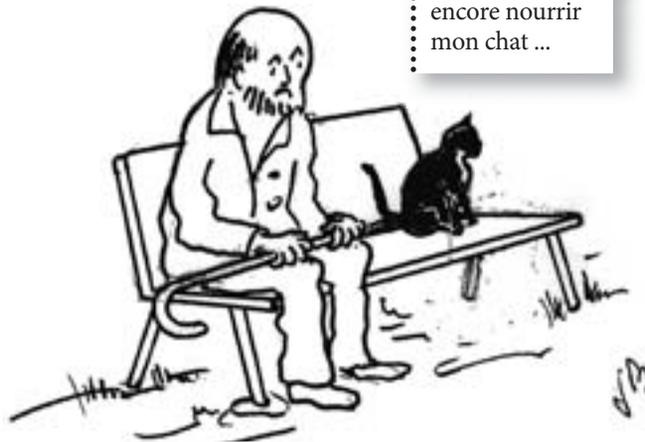
Une perte durable de pouvoir d'achat

Les arguties sur le maintien du pouvoir d'achat des retraités avec ce système ne tiennent pas devant la réalité constatée par tous les organismes économiques. D'après le COR, si l'on étudie l'évolution du pouvoir d'achat des personnes déjà retraitées, « les reports de calendrier de revalorisation (du

1^{er} janvier au 1^{er} avril entre 2008 et 2009 puis du 1^{er} avril au 1^{er} octobre entre 2013 et 2014) entraînent pour les dernières années écoulées une perte faible mais durable de pouvoir d'achat - entre 1,4 et 1,8 % par an -, si l'on considère le montant de pension en moyenne annuelle⁽³⁾. À cela s'ajoutent les mesures fiscales ou taxes nouvelles. Plus préoccupant

encore, le rapport entre la pension de droit direct et le salaire moyen net (taux de remplacement) tomberait de 66 % en 2015 à 51 ou 59 % en 2040 selon les scénarios économiques. Les politiques suivies depuis 1993 visent bien à un appauvrissement des retraités.

Certes, je peux encore nourrir mon chat ...



Assurer aux retraités les moyens de vivre

La lutte unitaire engagée par les neuf organisations de retraités n'est pas conjoncturelle, elle est un enjeu de société. Elle engage l'avenir des retraités actuels et futurs avec un objectif simple : garantir le pacte générationnel assurant aux retraités les moyens de vivre, de se soigner, de réaliser leurs projets, et de bénéficier comme l'ensemble des salariés des fruits de la croissance. ❖

Joël Chenet, Marc Le Disert, Bernard Lioure

(1) Salaires portés au compte indexés sur l'inflation et non sur l'évolution des salaires pour le privé ; gel du point d'indice pendant plusieurs années dans le public.

(2) DREES Études et Résultats juillet 2015.

(3) Rapport du Comité d'Orientation des Retraites juin 2015.

ACCÈS AUX SOINS

Le pire est devant nous

Il faudrait recruter 5 000 médecins de plus par an pour espérer offrir dans dix ans des soins de qualité partout et pour tous. Actuellement la pénurie est présente pour toutes les spécialités et sur tout le territoire.

En 2016, dans les hôpitaux, 26 % des postes de praticiens hospitaliers restent vacants, avec des pénuries inquiétantes : radiologie (41,1 %), cancérologie (39,5 %), ophtalmologie (37,8 %) ... À Paris le nombre de spécialistes masque le manque de médecins généralistes. Dans certains endroits, quand le médecin traitant se retire, il devient très dif-

ficile - voire impossible - d'en trouver un autre.

1971, l'organisation de la pénurie

De 1945 à 1980, l'extension de la Sécurité sociale à toutes les catégories sociales s'est accompagnée d'une refonte et d'une unification des tarifications des actes et soins médicaux avec des consultations sans dérogation, sans dépasse-

ment d'honoraires. En 1971 est organisée, avec l'instauration du numerus clausus, la pénurie des professionnels de santé sous la pression d'arguments fallacieux des cercles les plus libéraux ce qui a produit une élévation des coûts et a réduit de moitié le nombre de nouveaux médecins (de 8 000 en 1970 à 3 600 en 1999). Le recours à des médecins étran-

gers a ses limites. Depuis 2000 les numerus clausus ont été revus mais largement au-dessous des besoins. Nombre de jeunes Français vont d'ailleurs se former à l'étranger.

1981, une médecine à deux vitesses

Fin des années soixante-dix, sous la pression des syndicats de médecins libéraux a été décidée la création d'un secteur avec des dépassements d'honoraires à la charge des patients, le secteur 2 ; il était conçu à l'origine pour récompenser des médecins dont l'excellence était reconnue. Depuis, il suffit que le praticien le décide. Et souvent, le recours à un spécialiste, à un chirurgien de secteur 2 est inévitable. Seuls les nouveaux médecins généralistes libéraux étaient exclus du secteur 2. En 2014, avec les contrats d'accès aux soins, 3 336 médecins généralistes ont basculé dans le secteur 2 et le rythme s'accélère : les dépassements d'honoraires, les restes à charge et les réductions de remboursements illustrent les désengagements de la Sécurité sociale qui ne rembourse plus qu'un euro sur deux.

2016, le pire est annoncé

L'annonce de 135 postes supplémentaires répartis dans dix universités est dérisoire. Les 7 633 étudiants en médecine admis en deuxième année de médecine sur les 60 000 postulants inscrits en première année ne suffiront pas à redresser la situation à l'horizon de 2025. Selon le bilan qu'a dressé l'Ordre des Médecins, début 2016, sur un corps médical de 215 583 membres, il ne reste que 88 886 médecins généralistes libéraux ; ils étaient 97 012 en 2006. Les temps partiels, en augmentation rapide (féminisation importante), et le choix d'activités salariées dans diverses structures ramènent ce chiffre à moins de 60 000 médecins en équivalents temps pleins. 7 633 recrutements en 2016, c'est moins que les 8 000 de 1970 pour une population augmentée de 11 millions d'habitants ! En 2016, 26,7 % des médecins généralistes en activité ont plus de 60 ans, le remplacement d'un quart de la profession n'est pas assuré. ❖

Bernard Colou



5 septembre 2016 : faute de généraliste, le premier cabinet de télémedecine ouvre à Oberbruck en Alsace.

QUESTIONS À...



Jean-Paul Beauquier

Qu'est-ce donc qu'une retraite ? La prolongation du versement d'un traitement comme l'était déjà la pension du légionnaire romain, ou... autre chose ? J.-P. Beauquier, SFR Aix-Marseille, répond.

Pour Retraités : La retraite, rémunération continuée du travail, slogan ou réalité ?

Jean-Paul Beauquier : Une évidence devenue un slogan : une évidence, car dans une société civilisée, il n'est pas « raisonnable » d'envisager de devoir travailler *perinde ac cadaver* ; une évidence reconnue pour les fonctionnaires par la jurisprudence du Conseil d'État en lien avec ce qui demeure du Code des pensions ; l'évidence d'un droit à la retraite, c'est-à-dire de cesser de travailler en continuant à occuper sa place dans la société.

Pour Retraités : Un droit mais aussi une obligation de cotiser !

J.-P. B. : Devoir financer précisément sa retraite par une épargne forcée amputant en continu la rémunération du travail pendant le temps d'activité est contradictoire avec la notion de droit, au sens plein du terme. Toutes les réformes depuis 1993 ont reconnu que la retraite relevait bien d'une rémunération du travail puisqu'elles ont toutes eu pour objectif de diminuer son montant global. Le financement des retraites depuis l'origine de leur systématisation repose sur une amputation du salaire, qu'on appelle cela cotisation, part socialisée du salaire ou de tout autre nom, la Fonction publique ayant servi de modèle. On a donc le droit et l'obligation pour nombre d'emplois, de cesser le travail mais il faut avoir payé pour continuer d'avoir une vie sociale.

Pour Retraités : Comme dans toute règle, il y a des exceptions ?

J.-P. B. : Inutile de parler des pensions de réversion : c'est un

transfert vers des ayants-droit. Je veux évoquer une double exception : d'abord les retraites mirobolantes de beaucoup de patrons fondées à la fois sur le principe du maintien d'un niveau de vie comparable à celui de leur temps d'activité et sur une réserve en capital financée par l'entreprise, le tout pouvant se cumuler avec des pensions de type « cadre » ou « haut fonctionnaire ».

Et ensuite, le cumul des pensions liées à l'exercice de plusieurs mandats, fût-ce simultanément, qui est possible pour nos législateurs et peut également s'ajouter à des revenus ou pensions tirés d'activités privées et à des retraites de la Fonction publique.

Pour Retraités : Justement, pour nombre d'entre eux, la Fonction publique est sur la sellette.

J.-P. B. : Dans nombre de déclarations et projets actuels ce n'est plus seulement le nombre de fonctionnaires qui est mis en cause mais la Fonction publique elle-même. S'en prendre au statut de la FP comme le font certains candidats pour proposer même sa disparition pure et simple, c'est oublier que la FP est indissociable de la nature républicaine de l'État. Toucher à l'une, c'est toucher à l'autre. On en viendrait à penser que le modèle de ces politiciens-là n'est autre qu'Erdogan... Plus largement, dans ce contexte, la remise en cause idéologique du salariat pose aussi avec plus de gravité la question de la définition et du financement des retraites.

**Propos recueillis par
Jean-Pierre Billot**

LES « MATINALES » D'ESSOYES

Dans les pas des Renoir

« Essoyes, le pays natal de ma mère et de Gabrielle, est un village resté assez pur. Pour moi, il n'existe pas de village comparable dans le monde entier. J'y ai vécu les plus belles années de mon enfance. »

C'est le cinéaste Jean Renoir qui parle. Il repose dans le cimetière de ce village de la Champagne méridionale aux côtés de sa mère et de tous les membres de cette dynastie d'artistes à laquelle il appartient : Auguste, son illustre père, Pierre, comédien, son frère aîné, Claude, son jeune frère, et son neveu, un second Claude, brillant chef opérateur qui filma, entre autres, *Partie de campagne* et *Le Fleuve* réalisés par son oncle Jean.

Les Matinales, une institution

Depuis 1999, durant la période estivale, *Les Matinales*⁽¹⁾ invitent les visiteurs à déambuler dans les rues du village sur les pas des Renoir et à découvrir, au fil de cette promenade commentée, la vie quotidienne ainsi que les petits secrets de la famille du peintre et des autres célébrités locales. Parmi elles, *Gabrielle Renard*, nourrice de Jean et l'un des grands modèles de son père ; souvent désignée comme la muse de Renoir, elle figure évidemment dans le tableau *Gabrielle et Jean* dont la reproduction occupe tout un pan de mur au cœur du village.

Dans les pas de Renoir

Sur les toiles du peintre, d'autres jeunes filles du village : Aline Charigot qui deviendra l'épouse de Renoir, Renée Jolivet qui fut la bonne de Claude. Renoir est d'abord un portraitiste mais il a couché sur ses toiles de nombreux paysages d'Essoyes à découvrir au cours de la visite : *La route de Loches*, est vue depuis la maison modeste que loua Auguste Renoir les premières années de son séjour à Essoyes ; le paysage environnant, facilement reconnaissable, sert aussi de fond au tableau *la famille de l'artiste*. Le promeneur reconnaîtra *l'église d'Essoyes* avant de gagner *la maison des Renoir*. Son atelier fut construit au fond du jardin de la propriété. Les promenades matinales peuvent se pro-

longer, l'après-midi ou les jours suivants, par d'autres activités à *L'espace des Renoir* puis à l'atelier du peintre.

Une véritable partie de campagne

La visite du village peut continuer dans les galeries des artistes locaux, chez un viticulteur pour déguster la cuvée « *Gabrielle* », ou sur les chemins de randonnée ; on peut aussi flâner dans les villages alentour qui ont chacun leur histoire et leur charme. Essoyes est en effet situé à deux heures de route de Paris, aux confins de la Champagne et de la Bourgogne, deux régions viticoles ayant bénéficié, en 2015, d'un classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO. ❖

Bernard Pharisien

(1) Chaque samedi, dimanche, lundi et mardi de juin, de juillet et d'août, rendez-vous devant la mairie à 10 h 30 pour une visite guidée et gratuite ; durée habituelle 2 heures.

POUR EN SAVOIR +❖ **Les Matinales**

En dehors de la période estivale, il est bien sûr possible d'organiser des « Matinales » à la carte, en particulier pour des groupes de camarades de la FSU, en prenant contact directement avec l'animateur-conférencier de ces balades au 01 64 37 24 89 ou en écrivant à bernard.pharisien@hotmail.fr

Les Matinales ont été instaurées et sont toujours animées par leur créateur, Bernard Pharisien. Retraité de l'Éducation nationale, militant historique du SNUipp, natif d'Essoyes et ancien élève de l'école du village, il est le petit-neveu de Gabrielle ; intarissable, voire peut-être incollable sur les Renoir, il a publié aux Éditions Némont de nombreux ouvrages sur son sujet favori dont : *Pierre Renoir* (2003) - *Quand Renoir vint paysanner en Champagne* (2009) - *Renoir de vigne en vin à Essoyes* (2012) et *Gabrielle d'Essoyes* (2014).

❖ **Sites à consulter**

www.christaldesaintmarc.com//sur-les-pas-de-renoir-a-essoyes <http://renoir.chez.com/>

❖ **Se rendre à Essoyes**

Pas de transports collectifs (train ou bus) ; reste donc la voiture : autoroute A5, sortie Magnant (n° 22) ou Ville-sous-la-Ferté (n° 23) puis poursuive par des départementales sur une vingtaine de kilomètres ; le GPS peut alors se révéler utile. Pour l'hébergement et la restauration contacter l'Office du tourisme d'Essoyes.

Note de la rédaction



Entouré de comédiens, le deuxième à partir de la droite est Jean Vilar, le créateur du Festival d'Avignon.

GRANDEUR ET MISÈRE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Dossier réalisé par : Mireille Breton, Marylène Cahouet, Bernard Charlier, Pierre-Yves Doré, Didier Hude, Catherine Lecointe, Francis Vergne, Jean-Louis Viguier

En 1995 Éric Favey⁽¹⁾ écrivait :
« La volonté d'émancipation et de transformation sociale qui animait les militants associatifs fait la place à l'organisation consommatrice, à la conformation ou à la réparation ». Et en 2016 ?

L'Éducation populaire a pour intention de participer des processus d'émancipation individuelle et collective. L'acquisition de connaissances, de savoirs associés à l'exercice de la conscience critique est ainsi supposée changer le regard sur le monde et permettre de mieux appréhender sa compréhension pour agir sur sa transformation. Les démarches d'Éducation populaire ont souvent pour trait commun de vouloir convertir les savoirs en outils d'intervention citoyenne. On n'apprend pas seulement pour « apprendre », mais

pour « agir ». La loi de 1901 reconnaît cette capacité, via la liberté associative, de se rassembler et de constituer des espaces collectifs d'expression et d'action. Les mouvements d'Éducation populaire (et parfois de jeunesse) se sont structurés grâce à cette liberté donnée par la République. Le ministère de la Jeunesse et des Sports, d'abord créé au sein de l'Éducation nationale, avait cette mission d'éducation non formelle, largement héritée des idéaux du Conseil national de la Résistance. Il en reste bien peu de choses aujourd'hui tant le sport est exposé au spectacle et l'Éducation populaire réduite à des dispositifs conjoncturels en direction de publics jeunes.

Le champ de l'Éducation populaire, comme celui du sport, a toujours été un domaine « partagé » entre les politiques publiques et les mouvements associatifs. Les diminutions d'emplois et de moyens sont telles que le ministère a perdu près de 50 % de ses effectifs en dix années et son budget peau de chagrin est de moins en moins destiné à soutenir les associations mais à financer des

programmes confiés à des agences (agence du service civique par exemple) ou à des opérateurs associatifs privés. La déperdition du sens est accentuée par une notion « valise » creuse : la cohésion sociale. Le grand virage opéré depuis ces dix dernières années aboutit à ce que l'Éducation populaire institutionnelle des grands mouvements se retrouve exposée aux fonctionnements des marchés publics, à la mise en concurrence. La hantise d'avoir à se placer sur l'échiquier de l'économie sociale et solidaire a transformé plus d'une association militante en un employeur ayant à prendre sa part de marché pour pouvoir survivre. Se placer sur l'accompagnement des rythmes scolaires, capter les formations, sont devenus des impératifs pour développer les structures à l'identique du monde de l'entreprise. Aujourd'hui attention ! Une Éducation populaire peut en cacher une autre. ❖

(1) Éric Favey, secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement, a été nommé Inspecteur Général de l'Éducation nationale « au tour extérieur » en octobre 2014.

RETOUR SUR L'HISTOIRE

L'Éducation populaire, une longue épopée

L'Éducation populaire a partie liée avec le mouvement ouvrier : elle a une vision sociale et un objectif de transformation sociale. À ce titre, elle doit être défendue.

L'Éducation populaire marque l'aube du mouvement ouvrier. Elle vise alors l'émancipation sociale avec ses « soirées ouvrières », ses causeries, ses cercles d'études, ses athénées libertaires. Cet espace autonome d'éducation pour le peuple et par le peuple doit soutenir sa lutte. C'est le point de vue de Fernand Pelloutier animateur infatigable des Bourses du Travail : il faut « éduquer pour révolter ».

Par la suite divers courants se disputeront l'hégémonie sur l'Éducation populaire. Citons le christianisme social qui organise une partie de la jeunesse ouvrière, les mouvements laïcs dont la fort ancienne Ligue de l'Enseignement, mais aussi les Francas et les CEMEA, le mouvement syndical avec les organisations périphériques proches de la CGT : Peuple et Culture, Travail et culture, Tourisme et travail, etc.

Des mouvements en lien avec les luttes

Tous ont partie liée aux grands moments de lutte collective. Ainsi le Front populaire prolonge-t-il les conquêtes sociales par une relance significative des mouvements d'Éducation populaire sous l'égide du secrétariat d'État de Léo Lagrange qui oriente leur action vers la prise en charge des loisirs des enfants. On peut songer au succès des Auberges de Jeunesse. À la Libération, Peuple et Culture affirme l'importance d'institutions éducatives propres à « rendre le peuple à la culture et la culture au peuple ». La voie privilégiée est celle d'une professionnalisation et de la création d'un cadre cen-



Éducation populaire : une utopie d'avenir à réinventer.

tralisé pour former des animateurs.

Au cours des années qui suivent, l'institutionnalisation se confirme avec une planification des équipements culturels, socio-éducatifs et sportifs. Mais le gain d'influence de centaines d'associations subventionnées et agréées s'accompagne de perte d'autonomie et de brouillage des buts. L'animation socioculturelle

supplante l'Éducation populaire. Tandis que se banalise une vision dépolitisée de la culture qui glisse vers la pacification sociale et le consumérisme.

L'entrée dans l'ère néolibérale accentue cette évolution. Confrontées à la baisse des subventions, les associations se

plient au système de conventionnement, au financement de projets et à celui des appels d'offres. Prestataires de services, peu échappent à l'exigence de rentabilité jusqu'à parfois accepter de vendre tout et... n'importe quoi : loisirs « attractifs », recherche de sponsors privés. La belle idée d'une éducation du peuple par lui-même reste à réinventer. ❖

AU CŒUR DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

L'accès au sport

Une grande partie de la population est exclue de toute pratique sportive, pratique qui donne la possibilité de s'épanouir, de nouer des relations et de construire collectivement.

L'Éduc' Pop' des pionniers est devenue au XXI^e siècle l'éducation tout au long de la vie. Entre ce que nous savons et ce que l'on connaît, il y a un écart ; nous apprenons tous les jours. L'être humain est naturellement curieux. Au-delà de cette curiosité, l'Éducation Physique s'est investie dans l'accès à notre bien commun, la culture.

Jeunesse & Sports, cette administration amorcée en 1936, s'est structurée jusqu'à disposer d'un premier ministère en 1967 pour piloter l'Olympisme et ses athlètes, gérer l'EPS, promouvoir les pratiques, structurer les clubs et développer le sport pour tous. Côté jeunesse, ce sont les colos, les MJC et autres équipements socioculturels qui sont soutenus.

Une dynamique au service de l'émancipation

Très vite, la jeunesse a été associée à l'Éducation populaire puis à la vie associative. Sans ces associations loi 1901, la dynamique qui propose des débats, des animations, des spectacles au plus grand nombre, serait en panne. Aujourd'hui de nombreux professionnels existent à côté

des bénévoles afin de promouvoir cet accès à la culture pour l'émancipation du citoyen.

L'Éducation populaire à Jeunesse et Sports est portée par des Conseillers d'Éducation Populaire et de Jeunesse, les CEPJ, qui travaillent avec les associations, les collectivités, les structures et mouvements de jeunesse pour développer les pratiques artistiques et culturelles.

L'Éducation populaire se décline en Sport quand la préoccupation est d'accéder à cette variété de pratiques sociales mais aussi culturelles.

Des pratiques innovantes trop peu soutenues

Une expérience bretonne à Jeunesse et Sports nous montre une action croisée entre CEPJ et professeurs de Sport, utile au développement des pratiques socio-sportives. Au CREPS de Dinard

(toujours pas recréé depuis la fermeture en 2008), ont été élaborées des formations bi-qualifiantes dans les champs du sport et de l'animation socioculturelle ; deux diplômes étaient préparés pour permettre à des professionnels de répondre à des publics curieux de découvrir les patrimoines naturels et culturels d'une région en randonnée à pied, à vélo ou encore en kayak de mer. Ces formations innovantes conti-



1936 : Léo Lagrange est le premier secrétaire d'État aux sports et aux loisirs.

nent en certains lieux à exister pour tendre plusieurs cordes aux arcs des professionnels. Depuis que le ministère Jeunesse et Sports a été noyé dans les ministères sociaux par les coupes initiées par la RGPP, ces actions de formations sont en perte de vitesse et laissées au bon vouloir des organismes privés plus préoccupés par le produit commercial que par l'ouverture d'esprit ou l'émancipation.

L'apport de la FSU

Les actions de la FSU avec ses syndicats (le SNEP et EPA à Jeunesse et Sports) sont menées pour faire valoir la dimension éducative des missions SJEPVA (Sport, Jeunesse, Éducation Populaire, Vie Associative) avant celle de « réparation sociale ». EPA est impliqué fortement aux côtés des CEPJ quand le SNEP construit avec les professeurs d'EPS ses propositions pour un sport émancipateur et démocratisé, notamment avec un ministère Jeunesse et Sports de plein exercice portant une politique nationale.

L'Éducation populaire est une de ses missions pour servir l'intérêt général. ❖

ÉDUCATION POPULAIRE DANS L'AGGLOMÉRATION CAENNAISE

Une expérience particulière

L'Éducation populaire ne peut se réduire à un service d'animation socioculturelle ; c'est aussi créer la possibilité du débat sur les crises profondes de notre société pour mener l'action collective.

13 novembre 2015, la France est sous le choc. Le Congrès réuni à Versailles proroge l'état d'urgence pour trois mois. Pourtant, depuis 1999, trente lois sécuritaires ont été votées et le monde judiciaire ne cesse de répéter que cet arsenal législatif est suffisant.

28 novembre : comme partout en France une marche alternative à la Conférence climat se déroule joyeusement à Caen. Le préfet du Calvados a interdit tout déplacement en ville mais dans l'euphorie d'un rassemblement réussi une chaîne humaine se développe entraînant contrôles d'identité et intimidations. Les sections locales de la Ligue des droits de l'Homme

dénoncent dans un communiqué de presse « une conception du maintien de l'ordre inappro-

priée », annoncent qu'elles invitent toutes les organisations qui le souhaitent à les rejoindre dans

un comité de vigilance. Début janvier la première réunion du collectif « Nous ne céderons pas »

UN MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE

La Ligue de l'Enseignement

En octobre 1866, scandalisé que le peuple puisse élire un « dictateur » en la personne de Napoléon III, Jean Macé appelait au rassemblement de « tous ceux qui souhaitaient contribuer à l'enseignement du peuple ». Ainsi naissait la Ligue de l'Enseignement.

Pionnière en matière d'Éducation populaire, la Ligue de l'Enseignement fête ses 150 ans cette année 2016 à Jazz in Marciac, et ce pour une raison historique. « *Au début, le festival naissant, promu par le président Jean-Louis Guilhannon, n'était qu'une section des Fjep (Foyer de jeunes et d'Éducation populaire)* », rappelle Michel Rance, président de la Fédération du Gers de la Ligue de

l'Enseignement. « Depuis, l'enfant a beaucoup grandi et a nécessité la création de l'association Jazz in Marciac. » Ainsi, aujourd'hui se pressent ceux qui se passionnent pour le jazz et son histoire autant que pour les grandes questions de société. Au centre de ces journées, un documentaire conçu pour les 150 ans de la Ligue : « La Fabrique du Citoyen », de Michel Djian, retraçant l'épopée du mouvement.

réunit vingt-cinq organisations se donnant pour objectif d'animer le débat public (recueil de témoignages, interpellation du préfet et des élus, organisation d'un Forum public « 4 heures pour la démocratie »).

Contre l'état d'urgence, pour la démocratie et le droit de manifester

Avec le vaste mouvement social de refus de la loi El Khomri, les craintes manifestées par le Collectif ne font que se vérifier à Caen. En mars la LDH est saisie par les parents d'élèves d'un lycée à propos de l'interpellation musclée de leurs enfants. Lettre au préfet et communiqué de presse. Deux jeunes seront traduits devant le tribunal qui conclura à la relaxe pour des motifs de procédure laissant penser que pour le préfet peu importaient les suites judiciaires, il fallait intimider : nous n'en étions qu'au début du mouvement social. Chaque manifestation qui suivra verra son lot de gardes à vue, d'interpellations, de prélèvement d'ADN jusqu'à un matraquage au sol qui a contraint la procureure à saisir l'IGPN. Le collectif dénonce « une instrumentalisation de l'état d'urgence dans la répression des mouvements sociaux et tout particulièrement contre les jeunes ». Le Forum public réunit cent cinquante personnes pendant quatre heures.

Un mouvement d'Éducation populaire se construit

Un rappel historique de l'état d'urgence et le rapport de l'observatoire sur les faits constatés à Caen suscitent un débat riche et amènent surtout à penser aux suites à donner, celles-ci s'inscrivant dans un projet d'Éducation populaire :

- maintenir le débat ;
- informer sur l'instrumentalisation de l'état d'urgence ;
- travailler avec les milieux judiciaires, certaines organisations

...ET CHEZ NOS VOISINS ?



Extrait du dessin de couverture du dossier « Éducation populaire en Europe : Quelle(s) réalité(s) ? » ; dossier réalisé par la Ligue de l'Enseignement (illustrateur CHS). Pour en savoir plus www.laligue.org voir rubrique Ressources - dossier juin 2015.

POUR UNE VÉRITABLE TRANSFORMATION SOCIALE

Refonder l'Éducation populaire

Elle a pour vocation d'éduquer pour « augmenter la puissance démocratique d'agir des individus et du peuple » ; l'Éducation populaire est au cœur des enjeux d'aujourd'hui.

de la police, les éducateurs ;

- recueillir les témoignages, non seulement sur les violences policières visibles mais aussi celles relatives aux faits attentatoires aux libertés (gardes à vue abusives ou intimidations notamment contre les jeunes dans les quartiers) ;
- rappeler aux citoyens ce que sont les libertés individuelles et quels sont leurs droits... Il faut refuser de céder à la peur car elle génère des amalgames au sein d'une société légitimement inquiète. Seule la mobilisation de citoyens informés et formés renforcera la solidarité et la démocratie. ❖

Conquête sociale du mouvement populaire, l'Éducation populaire est actuellement menacée. L'enjeu est de défendre ce service public et sa mission éducative pour permettre à chacun, dans un cadre laïque, de connaître le monde qui l'environne et de développer avec les autres son esprit critique et un potentiel d'acteur social. L'Éducation populaire ne se dilue pas dans les principes de réparation sociale, ni ne se dévoie dans la commercialisation, le profit, mais développe une action éducative participant de la trans-

formation sociale. Il s'agit de refonder la participation à l'élaboration démocratique en donnant plus de place aux projets portés par les associations d'éducation populaire et aux missions des personnels dans les propositions faites dans le cadre de la politique de l'État. L'État doit assumer sa mission, mieux reconnaître le tissu associatif et dégager les moyens nécessaires pour les personnels et les associations dont l'existence est en péril dans un contexte de suppression de nombre d'emplois. ❖

LES DEMOISELLES... « CHANTENT » CE LIEU ET NOS MÉMOIRES



© DR

Rochefort, une ville chargée d'histoire

C'est dans cette ville, à l'estuaire de la Charente, qu'il y a cinquante ans Jacques Demy tourna le film qui réunissait Catherine Deneuve et sa sœur Françoise Dorléac... une des rares comédies musicales françaises ; ce n'est pas le seul anniversaire que célèbre en 2016 cette ville jeune mais au riche passé maritime.

Cette année, la ville fête ses 350 ans. Celui qui veut revenir au siècle de Louis XIV peut y hasarder ses pas. Dès 1666, le roi décide d'installer « le plus grand arsenal du Ponant » dans une boucle de la Charente, non loin de l'estuaire, ce qui aura pour conséquence par la suite de permettre à la ville d'exercer une activité portuaire de plaisance et commerciale florissante.

« Pour que vive la liberté, il faudra que les hommes se lèvent et secouent l'indifférence et la résignation »⁽²⁾

Versailles sur Mer

Le promeneur trouve près du fleuve la Corderie Royale, « le Versailles de la Mer », magnifique bâtiment de 374 mètres, suffisamment grand pour y fabriquer des cordages longs d'une encablure soit près de 200 mètres. C'est tout à côté de cette corderie que vient d'être construite, dans sa forme de

radoub originale, l'Hermione⁽¹⁾, réplique exacte de la frégate (mêmes matériaux, mêmes assemblages) avec laquelle La Fayette a rallié Boston en 1780. L'intendant de marine Bégon reconstruit la ville dont les hôtels particuliers s'embellissent au gré du passage d'officiers et de voyageurs ; ils se dressent toujours devant les yeux des visiteurs émerveillés.

La ville de Pierre Loti

C'est à Rochefort que Victor Hugo découvrit dans le journal *Le Siècle* le décès tragique de sa fille Léopoldine ; en compagnie de Juliette Drouet, il attendait la diligence de La Rochelle dans un café situé près de la place Colbert où a eu lieu le tournage du film de Demy. Mais Rochefort est d'abord la ville de Pierre Loti. Sa maison ne se visite pas pour l'instant : elle est fermée pour restauration. C'était une vraie caverne d'Ali Baba remplie d'objets hétéroclites qui faisaient voyager les visiteurs à travers le monde, de la Turquie au Japon en passant par les Indes et l'Égypte, et qui dévoilaient les fantômes de Loti. Tous ces trésors sont transportés dans le musée qui lui a été dédié et on peut toujours voyager à travers le monde grâce aux trouvailles du militaire-explorateur-écrivain. Masques, bijoux, coquillages, cartes, dessins de plantes nouvelles et autres objets de civilisations, attestent des populations rencontrées en particulier en Océanie.

Rochefort, c'est aussi son patrimoine naturel qui permet de s'évader : ses marais, paradis de l'ornithologie où nichent de nombreux oiseaux migrateurs et son musée des bégonias. Cette fleur grasse et charnue rapportée d'Amérique n'avait pas de nom. Le Père Plumier, envoyé là-bas par Bégon, lui donna donc le nom de Bégonia.

Longtemps associée à l'image de ville de garnison, la ville des « Demoiselles » est aujourd'hui une ville d'histoire et culture : l'Hermione, la Corderie Royale, le musée Loti... Des lieux ouverts sur le large, le voyage, l'aventure... la liberté. ❖

Hélène Pougant

(1) Voir le site www.hermione.com

(2) Citation attribuée à La Fayette

POUR SUIVRE LE VOYAGE

Pour se rendre à Rochefort, y loger, se restaurer... consulter le site officiel de l'Office du tourisme : www.rochefort-ocean.com

Ne pas oublier la gastronomie locale

Rochefort est à quelques kilomètres de Marennes et donc d'un approvisionnement direct en huîtres ; mais on peut cuisiner un fruit de mer plus modeste, les moules ; mais des moules de bouchot (élevées en mer ou en estuaire sur un cordage).

Évidemment la recette la plus simple reste l'éclade charentaise ; il suffit de disposer de moules, de branches et d'aiguilles de pin, et le tour est joué : disposer les moules bien droites sur un lit de branches, les recouvrir d'aiguilles que l'on enflamme ; retirer les mollusques dès l'ouverture des coquilles. Un classique des plages charentaises, délicieux et facile en apparence mais compliqué à réaliser dans la cuisine d'un appartement et dangereux à l'extérieur par temps de sécheresse.

Alors pourquoi ne pas opter pour la mouclade charentaise ; c'est à la portée d'un cuisinier débutant et vous en trouverez facilement la recette, mais le plus simple reste sans doute de venir la déguster sur place en l'accompagnant d'un sauvignon ou d'un colombar, des blancs classiques du vignoble charentais.

Allemagne

Un million de retraités allemands sont contraints de travailler ; trois millions d'autres vivent sous le seuil de pauvreté. Cette question sera, en 2017, au cœur des prochaines échéances électorales outre-Rhin.

La DGB (la confédération allemande des syndicats) lance une campagne revendicative pour une retraite qui permette de vivre : « Rente muss zum Leben reichen ». Affaire à suivre.

Jeux Olympiques et Front populaire

Dans son bulletin de juin 2016, le SNEP Retraités publie sous le titre *défendre et transformer le sport* un long article sur les jeux olympiques : un véritable dossier paru avant les jeux de Rio qui donne à réfléchir

au moment où se discute la candidature de Paris pour les jeux de 2024. Dans la même parution 1936, *le Front Populaire et l'EPS* rappelle que 1936 connut une véritable « révolution sportive ».

www.snepsu.net/retraite/index.php

Retraités de la FP territoriale

Le SNUITER, le syndicat FSU de la Fonction publique territoriale, né en décembre 2015, a rapidement mis en place une section retraités et participe à l'animation de la SFRN. Dans de nombreux départements le

CONGRÈS FGR-FP

Maintenir le cap

Le congrès de la FGR s'est déroulé du 13 au 16 juin ; premier congrès après la désaffiliation des syndicats de l'UNSA avec dans la foulée la création de l'ARFEN, il était attendu comme un test important. Examen réussi : la vieille Dame a toujours bon pied, bon œil.

Le Congrès de la FGR-FP de Caen fut celui de ses 80 ans. Après le départ du SE UNSA et du SIEN UNSA, les délégué.e.s, issu.e.s de syndicats ou d'associations ou adhérent.e.s direct.e.s, se sont inscrit.e.s dans la démarche de poursuite de la FGR dans son rôle de défense de l'ensemble des retraité.e.s des fonctions publiques. Il a été confirmé l'importance du maintien d'un outil de type associatif et syndical, pluraliste et unitaire, prenant en compte toutes les sensibilités.

Spécificité de la situation des fonctionnaires

Ont été évoqués la création de l'ARFEN, qui permet aux retraité.e.s UNSA de l'EN de rester affilié.e.s à la FGR-FP, mais aussi l'accueil d'organisations syndicales ou associatives de retraité.e.s des fonctions publiques le souhaitant et partageant ses options. La FGR-FP doit aussi plus s'impliquer au niveau local et continuer à parti-

ciper aux actions interprofessionnelles de retraité.e.s. Le Congrès a réaffirmé qu'au-delà des problématiques partagées par l'ensemble des retraité.e.s, la situation spécifique des retraité.e.s des trois fonctions publiques s'est aggravée depuis 2003 avec les réformes des retraites (augmentation régulière de la durée de travail et de la durée de cotisation notamment), et risque de s'aggraver encore pour les futur.e.s retraité.e.s : les périodes de précarité se multiplient avant l'accès au statut de fonctionnaire et ne peuvent plus être validées pour la retraite, le calcul de la pension sur les six derniers mois ainsi que la pension de réversion sont menacés... Et de nombreuses déclarations mettent en cause le statut de la fonction publique et l'existence des fonctionnaires. Cela va exiger qu'une FGR forte et pluraliste s'implique, avec d'autres organisations, pour défendre les Fonctions publiques. ♦

Michelle Lauton

Un vote pour l'avenir.



3

QUESTIONS À...**Trois membres fondateurs**

L'Association des Retraités Fonctionnaires de l'Éducation Nationale (ARFEN) a été créée en février 2016.

Son acronyme est à la fois un

programme et un clin d'œil. **Annick**

Merlen et Jacques Maurice, anciens secrétaires généraux de la FGR-FP et **Jean-Pierre Lançon**, ancien secrétaire départemental du SE-UNSA de l'Aisne, tous trois des fondateurs et membres du bureau de l'association, font le point.

Plus de six mois après sa création et son affiliation à la FGR-FP, quel premier bilan pour l'ARFEN ?

L'ARFEN a été créée en réponse à la décision du Conseil national du SE-UNSA de quitter la FGR-FP. Cette décision a privé les adhérents retraités d'une adhésion complémentaire et enrichissante à une organisation de retraités, plurielle, d'essence syndicale, et au passé militant et représentatif de longue date.

À la rentrée de septembre, le bilan est, aux yeux des initiateurs de l'ARFEN, positif. Plus de mille adhérents l'ont déjà rejointe, essentiellement des militants, en toute logique. Une commission exécutive, une publication, maintiennent le

SNUTER retraités a pris la suite des sections SNUCLIAS et SNUACTE dont il est issu.

Tour de France

Les représentants FSU au CESE (Conseil économique, social et environnemental national) et aux CESER (régionaux) publient

une lettre mensuelle qui est un excellent outil militant. Dans la livraison de juillet, le rapport annuel sur *l'état de la France* dont est chargé le CESE : une mine d'informations. Par ailleurs, la publication des représentants FSU poursuit son tour de

France et a fait escale en PACA.

À consulter ou à imprimer sur FSU@CESE

PST 36 Les retraités du SNU-PE (Pôle Emploi) maintenant

regroupés et depuis quelques années déjà

avec leurs collègues du ministère du Travail et du secteur de l'Insertion dans le SNUTEFI, continuent à publier leur journal *Prendre Son Temps*, toujours judicieux et inventif. Dans le numéro 36 (printemps 2016) un article sur les chutes après 65 ans

éclaire le lecteur sur les conséquences majeures que peuvent avoir de petites imprudences et conseille judicieusement des tests simples pour évaluer ses capacités. www.snutefifsu.fr/pole-emploi/pst-36

MGEN

Une nouvelle étape à franchir

La loi de modernisation de la Fonction publique (février 2007) fait obligation aux employeurs de la Fonction publique de contribuer à la protection sociale complémentaire de leurs agents ; cette contribution⁽¹⁾ prend la forme d'une participation financière versée directement à un organisme retenu après mise en concurrence.

La procédure mise en place se nomme référencement⁽²⁾ ; le dispositif varie selon les ministères. Le 1^{er} juillet 2009, la MGEN a été désignée pour sept ans comme seul organisme référencé en tant que complémentaire santé et prévoyance pour les

agents (actifs, retraités, ayants-droit) sur le champ de l'éducation. La FSU, qui avait combattu l'ouverture aux assurances privées, s'était félicitée du choix fait par le ministère de désigner la seule MGEN. Le ministère avait reconnu, en désignant la MGEN,



Quel avenir pour la MGEN ?

lien entre eux... et s'efforcent de donner envie à d'autres de rejoindre l'ARFEN pour continuer à porter la vision et les revendications des syndicats dont ils sont membres au milieu des autres syndicats et en collaboration avec eux.

Quelle analyse votre association fait-elle du congrès FGR/FP de Caen ?

Le congrès de Caen a laissé aux membres de l'ARFEN l'envie de continuer en confirmant la nécessité pour ses adhérents d'être représentés parmi les organisations de retraités. Cette représentation leur a été reconnue par le bureau national de la FGR-FP. Que ses membres en soient remerciés ! L'ARFEN a émis ses votes en respect de ses engagements.

Quelles perspectives dans l'immédiat ?

Dès la rentrée de septembre, la commission exécutive de l'ARFEN va se réunir pour définir très précisément les conditions d'adhésions, élaborer un règlement intérieur et mettre en route une campagne de recrutement... en s'appuyant bien sûr sur ses militants. L'objectif de l'ARFEN est de rassembler, par une adhésion de nature collective et syndicale, des adhérents sur les mêmes valeurs et les mêmes revendications.

Propos recueillis par Joël Chenet

l'importance des valeurs de solidarité dans la société.

La convention arrive à son terme.

Les régressions en cours depuis plusieurs années ouvrent toujours plus la voie au développement des complémentaires santé à but lucratif. Les « prédateurs » de l'assurance privée vont de nouveau tenter d'entrer par la grande porte au ministère de l'Éducation nationale. Il faudra, sans nul doute, les en empêcher mais aussi améliorer la protection sociale des fonctionnaires : d'abord en menant la bataille générale avec l'ensemble des salariés pour contrer les régres-

sions de la couverture obligatoire, ensuite en exigeant dans la Fonction publique l'amélioration des droits statutaires et l'augmentation de la subvention, aujourd'hui dérisoire. ♦

Marc Le Disert

(1) L'effort financier de l'État employeur reste modeste même en regard du versement des entreprises privées pour la couverture complémentaire de leurs salariés ; s'il devait verser 50 % des complémentaires de ses agents, l'État devrait y consacrer 1,5 à 2 milliards d'euros.

(2) Le référencement ne concerne pas la gestion mutualiste du régime d'assurance maladie obligatoire des fonctionnaires ; l'adhésion à l'organisme retenu pour la complémentaire est individuelle et facultative.

VOYAGE À NAPLES DANS L'ITALIE DU « BOOM ÉCONOMIQUE » ET DE LA MAFIA



© TL-studio / Fotolia.fr

L'amie prodigieuse *Elena Ferrante*

Histoire d'une amitié. Histoire d'une émancipation. Histoire d'école. Histoire d'une éducation, d'une accession au savoir, histoire d'une libération. Histoire du passage de l'enfance à l'adolescence féminine. Histoire de deux femmes. Histoire d'un quartier pauvre de Naples dans les années cinquante.

J'en reste pantoise. Voilà un livre que j'ai ouvert par hasard (je me méfie des livres à succès), parce que je n'avais rien de mieux à lire et me voilà littéralement aspirée.

Elena Ferrante, personne ne sait qui elle est. Deux volets de sa saga napolitaine ont été traduits en français, deux autres devraient paraître à partir de l'an prochain mais c'est déjà un véritable phénomène de librairie en Italie et aux États-Unis.

Après tout, quelle importance de savoir qui se cache derrière ce pseudonyme ?

Cette saga est une photographie de la vie d'un quartier populaire de la banlieue de Naples et plus largement de l'Italie ouvrière des années 1950, où le déterminisme social est prégnant. Les filles ressembleront à leur mère, les garçons à leur père. L'air y est irrespirable. Ça poisse, ça colle. La misère tue. La camorra profite. Les hommes s'y perdent. La mer est à quelques kilomètres, mais on ne la voit pas. On ne sort pas du quartier. Sauf Lila et Lena. Lila et Lena, deux gamines intellectuellement brillantes, veulent sortir de cette misère qui leur

colle à la peau, de la violence machiste. Dès la petite enfance, les inséparables, dont les relations sont une suite d'attirance et de répulsion, vont prendre des chemins différents. Lila, papillon sorti de sa chrysalide, très vite, va quitter l'école, travailler avec son cordonnier de père puis se marier. Elle restera à Naples. Lena, la besogneuse, elle, va persévérer, sortir. C'est difficile. Ses parents ne veulent pas la perdre. Car partir, c'est se perdre. Une fille qui étudie ne perpétuera pas la lignée.

On ne sort pas du quartier aussi facilement. Même à l'école, ailleurs, Lena restera la gosse pauvre. On le lui fait sentir. Ses incursions dans la bourgeoisie n'y changeront rien. Dans cette société, on ne se mélange pas. Et elle deviendra une étrangère, même chez elle.

L'amie prodigieuse est un roman en noir et blanc. Une plongée dans le film italien des années 1950, 1960. Il y a du De Sica, du Pasolini dans ce roman. D'ailleurs, certains ne s'y sont pas trompés. Une adaptation télévisée de la saga napolitaine est prévue l'an prochain. ❖ **Francine Barre**

POUR EN SAVOIR PLUS

Le nom réel de l'auteur, qui refuse la publicité et les interviews, sinon par écrit, n'est pas connu. Elle serait née à Naples en 1943

Œuvres traduites en français - quelques titres :

❖ *L'amore molesto*, 1992, traduit en français sous le titre *L'Amour harcelant* par Jean-Noël Schifano, Paris, Éditions Gallimard, coll. « Du monde entier ».

❖ *I giorni dell'abbandono*, 2002, traduit en français sous le titre *Les Jours de mon abandon* par Italo Passamonti, Paris, Éditions Gallimard, coll. « Du monde entier »

❖ *La figlia oscura*, 2006, traduit en français sous le titre *Poupée*

volée par Elsa Damien, Paris, Éditions Gallimard, coll. « Du monde entier ».

❖ *L'amica geniale*, 2011, traduit en français sous le titre *L'Amie prodigieuse* par Elsa Damien, Paris, Éditions Gallimard, coll. « Du monde entier ».

❖ *Storia del nuovo cognome*, 2012, traduit en français sous le titre *Le Nouveau Nom (L'Amie prodigieuse, vol. 2)* par Elsa Damien, Paris, Éditions Gallimard, coll. « Du monde entier ».

L' INATTENDU DES CHEMINS DE LA LUTTE

Entretien avec Camille Senon

En mai dernier, Camille Senon a reçu un courrier du Premier ministre annonçant qu'elle était nommée « directement sur ma proposition », au grade de commandeur dans l'ordre national du Mérite. La militante cégétiste, dans l'action contre la Loi Travail, a refusé. Elle nous a reçus à son domicile à Limoges.

Trois mois après avoir refusé cette distinction, votre position a-t-elle évolué ?

Quand j'ai reçu cette lettre, je suis restée figée. Nous étions en pleine bataille contre la loi travail, je manifestais contre les méthodes du Premier ministre, la condamnation des militants syndicaux... J'ai répondu à Manuel Valls que je refusais et la secrétaire de l'UD CGT l'a mentionné lors d'un rassemblement à Limoges auquel j'assistais, en soutien aux militants d'Air France. France 3 Limousin

a fait référence à la « survivante » d'Oradour que je suis par ailleurs. L'AFP a relayé. J'ai reçu beaucoup de messages de soutien. Depuis, la loi Travail a été imposée par la force et Myriam El Khomri a validé le licenciement du militant CGT d'Air France contre l'avis de l'inspection du travail ! Le motif de mon refus demeure.

L'ancienne responsable nationale CGT est aussi une enfant d'Oradour. Une vie pas tout à fait comme les autres...

Des médias ont écrit sans vérifier, même mon âge (sourire) ! Je ne me dis pas « rescapée » d'Oradour.

J'ai vu les flammes qui montaient du village depuis le tramway. Je rentrais de Limoges où je travaillais, pour y retrouver mes parents. Mon père et une grande partie de ma famille font partie des 642 personnes massacrées. Depuis, un de mes combats est contre les négationnistes, qui parlent de « mise en scène » de ce 10 juin 1944 pour

« **Accepter [...] serait renier toute ma vie de militante pour plus de justice, de solidarité, de liberté, de fraternité et de paix.** »

nier le crime de la Waffen SS. Je rencontre encore élèves et jeunes, français et étrangers sur ce sujet. L'issue du procès de Bordeaux en 1953, où j'ai témoigné, m'a révoltée⁽¹⁾. J'en appelle à la vigilance : Hitler est arrivé au pouvoir légalement et les premières victimes des nazis ont été leurs opposants. À Paris-Chèques où je militais, il y avait 90 % de femmes, souvent mises sous pression, humiliées. Elles ont mené avec la CGT leurs premières actions syndicales et ont construit des solidarités. Nous avons fait une étude sur les psychopathologies liées aux rapports hiérarchiques au travail, qui est, je crois encore utile aujourd'hui⁽¹⁾.

Il y a eu aussi les grèves de l'été 1953 contre les décrets Laniel, qui s'attaquaient à la Fonction publique (déjà !)⁽²⁾, temps de solidarités et d'enrichissements. Puis, le gouvernement a négocié en ignorant la CGT et le front s'est brisé...

Et tant d'autres luttes, 1955, l'Algérie et Charonne, 1968 et aussi l'Éducation populaire, Vilar, Chaillot... C'est dans mon livre⁽¹⁾.

Comment construire une société plus juste aujourd'hui ?

Je suis inquiète. Mon refus au Premier ministre est une alerte. Ce que j'ai vécu me fait dire que les décisions antidémocratiques, les lois passées en force, les attaques contre les militants syndicaux et en particulier la CGT, ne règlent pas les problèmes, ils les accroissent. Ce n'est pas vrai que moins de libertés apporte plus de sécurité. Penser qu'à Oradour aussi le Front National a des voix est une souffrance.

Je veux rester optimiste, rien n'est jamais acquis, mais aucun combat n'est perdu avant d'être mené et je les mènerai tous jusqu'à mon dernier souffle. ❖

Propos recueillis par Mireille Breton



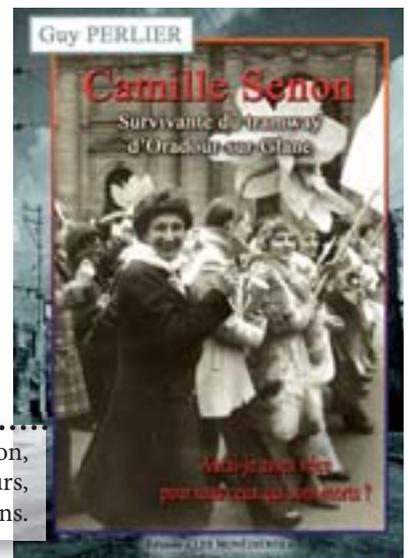
Camille Senon
91 ans,
militante syndicale

► **Secrétaire nationale CGT chèques Postaux, services financiers.**

► **Chevalier de la Légion d'Honneur (1982) pour ses activités syndicales et professionnelles aux PTT puis Officier en 2009.**

► **Palmes académiques (2008) pour son travail de mémoire sur le massacre d'Oradour.**

1. **Camille Senon**, survivante du tramway d'Oradour sur Glane, *Guy Perlier* (Éditions les Monédières, 19 €, ci-dessous).
2. Le gouvernement Laniel voulait par exemple imposer un blocage des salaires des fonctionnaires et repousser l'âge de la retraite (65 ans alors) pour... financer la guerre d'Indochine !



En manifestation, sur les pétales des fleurs, les revendications.

POUR EN SAVOIR +

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/limousin/camille-senon-je-trouve-que-la-loi-travail-est-tres-dangereuse-et-tres-retrograde-1011209.html>

❖ **Les filles des Chèques postaux.** Sylviane Mangiapane, Le Temps des cerises & Institut d'histoire sociale FAPT-CGT, 2003. Association Oradour : <http://www.anfmog.fr/accueil.html>

Vivre ensemble, vivre mieux !

Nous avons tous en mémoire à cette rentrée, les victimes des attentats de cet été. Et la polémique qui s'en est suivie sur le burkini a été tout autant attristante que dangereuse pour notre société déjà tellement fracturée.

Alors que nous sommes entrés dans la campagne de l'élection présidentielle, il est pour le moins décevant de



Bernadette Groison
Secrétaire générale de la FSU

constater que les propos tenus restent au niveau des polémiques, des joutes verbales, et non des débats sérieux qui pourtant s'imposent. Quant aux questions sociales, elles ne sont pas abordées. Et la Fonction publique est clairement dans le viseur de nombre de politiques !

Alors nous allons continuer à donner de la voix pour nous faire entendre.

Vivre ensemble dans une société multiculturelle, réduire les inégalités, partager les richesses, défendre la Fonction publique et les Services publics qui sont des atouts essentiels dans le modèle social du XXI^e siècle, faire face aux défis de notre planète... voilà des perspectives porteuses d'espoir et d'avenir !

Nous allons poursuivre ensemble, actifs et retraités, nos combats pour améliorer nos conditions de vie, notre pouvoir d'achat, l'accès à la santé, à la culture, aux services publics...

Quant aux questions spécifiques aux retraités (amélioration des pensions, accès aux services publics, questions des soins et de la dépendance...), les mobilisations unitaires engagées par neuf organisations de retraité(e)s vont se poursuivre dès ce mois de septembre... C'est bien de l'avenir des retraités actuels mais aussi de celles et ceux à venir dont il est question.

La FSU y est pleinement engagée, car oui, vivre ensemble, vivre mieux, c'est possible!

LES « JOURNÉES D'AUTOMNE » DES RETRAITÉ-E-S

LES 7 ET 8 DÉCEMBRE 2016 Cette journée s'adresse aux sections départementales de retraités et aux membres de la SFRN responsables des syndicats nationaux en charge de la problématique des retraités. Depuis 2009, ce rendez-vous permet aux retraités de se rencontrer, de débattre de thématiques, de l'actualité et de syndicalisme retraités, avec la participation de la SG de la FSU.

Au centre des débats cette année : la question des personnels de l'aide à domicile, la réflexion autour du syndicalisme avec une table ronde réunissant des syndicats de retraités français et étrangers, avec des échanges sur la vie des SFR départementales. Conditions d'inscription pour être remboursé : être délégué par son SN ou son courant de pensée ou sa SD. Les inscriptions passent nécessairement par la SD ou le SN.

Pour tous renseignements : caform@listes.fsu.fr

► CHIFFRES REPÈRES

p. 2 Riches et pauvres

► VU D'ACTU

p. 3 Les enjeux de la rentrée
Septembre : les mobilisations à l'ordre du jour

p. 4 Indexation des pensions :
une décision politique

p. 4 Accès aux soins :
le pire est devant nous

p. 5 Questions à...
Jean-Paul Beauquier

► VOYAGES VOYAGES

p. 6 Les « Matinales » d'Essoyes :
dans les pas des Renoir

LE DOSSIER



p. 7 à 10 GRANDEUR ET MISÈRE DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE

► DÉCOUVERTE DÉCOUVERTE

p. 11 Les demoiselles... « chantent »
ce lieu et nos mémoires :
Rochefort, une ville
chargée d'histoire

► VIESYNDICALE

p. 12 Congrès FGR-FP : maintenir le cap
p. 13 MGEN :
une nouvelle étape à franchir

► CULTURE LOISIRS

p. 14 Voyage à Naples dans l'Italie
du « boom économique »
et de la mafia : *L'amie prodigieuse*
Elena Ferrante

► LE TÉMOIGNAGE

p. 15 L'inattendu des chemins de la lutte :
entretien avec Camille Senon

POUR RETRAITÉS

Supplément à *POUR* n° 194 de septembre 2016, revue de la Fédération syndicale unitaire (FSU), 104, rue Romain-Rolland, 93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30 - Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr - Mèl : fsu.nationale@fsu.fr - pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429 / N° ISSN : 1246-077 X
Directrice de la publication : Bernadette Groison
Création et réalisation : C.A.G. Paris - Impression : BRI, Bobigny (93)
Photo de couverture : Jean Vilar @ Maillema/Flickr.fr